



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

universités

Question écrite n° 63996

Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la nécessité d'encourager une pluralité des systèmes mondiaux de classements des universités. Le classement de Shanghai est devenu un référentiel sur lequel s'appuient les politiques publiques de l'enseignement supérieur avec parfois des dérives managériales contraires à l'esprit de la recherche. Récemment, l'Union européenne a conçu pour la première fois un nouvel indicateur avec le lancement d'*U-Multirank*. Selon ce premier classement publié le 13 mai 2014 et financé à hauteur de 2 millions d'euros par l'Union européenne, 62 universités françaises figurent parmi les 850 établissements étudiés. Ce nouveau système de classement mondial est supervisé par le CHE (*Center for educational development*) et le CHEPS (*Center for higher education policy studies* localisé aux Pays-Bas). Ce classement est concentré actuellement sur quatre secteurs (génies mécanique et électronique, physique et commerce). Il aimerait savoir si la France contribue activement à améliorer ces indicateurs et si elle soutient cette politique de diversification des systèmes publics d'évaluation afin d'éviter l'imposition d'une norme managériale au monde de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Texte de la réponse

S'ils offrent des indicateurs plus ou moins pertinents à observer, les classements universitaires ne définissent pas la politique du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'objectif continuera d'être celui d'une action visant à préserver et renforcer l'excellence de la recherche française, dans le cadre de ses spécificités et de son organisation. Quant au projet U-Multirank (UMR) de l'Union européenne, il a été conçu pour proposer un classement mondial des établissements d'enseignement supérieur (EES) intégrant davantage de critères que les classements existants (classement « multicritères »). Le caractère « multicritères » fait d'ailleurs d'UMR davantage une « classification » qu'un véritable « classement » des établissements d'enseignement supérieur. Il diffère en cela du classement dit de Shanghai (*Academic Ranking of World University* - ARWU) de l'université de Jiao Tong, créé en 2003 pour positionner les établissements d'enseignement supérieur de rang international les uns par rapport aux autres. Dans le projet U-Multirank, l'analyse d'un établissement repose sur cinq types de critères (enseignement et formation, rayonnement régional, internationalisation, recherche, innovation et transfert de connaissances). A chacune de ces catégories est associée une batterie d'indicateurs (5 à 10 par catégorie) permettant d'obtenir un "profilage" de l'établissement. Ces indicateurs permettent de caractériser l'intensité de l'engagement de l'établissement d'enseignement supérieur dans le type d'activité considéré. On peut, à l'aide de diagrammes appropriés, caractériser les établissements de manière visuelle et distinguer ainsi visiblement des établissements à "missions" variées : certains établissements apparaîtront comme plutôt axés sur les interactions avec le tissu économique régional tandis que d'autres apparaîtront davantage focalisés sur une recherche de niveau international. Néanmoins, U-Multirank ne rend pas compte de toutes les missions des établissements d'enseignement supérieur. Aussi, pour promouvoir une pluralité d'approches, le ministère de l'éducation

nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) soutient la conférence des Présidents d'Université (CPU) qui, en concertation avec les autres conférences, conférence des grandes écoles (CGE) et conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI), s'est engagée dans la construction d'un système d'informations, "caractérisation des établissements français de recherche et d'enseignement supérieur" (CERES), à l'instar du projet allemand "University Ranking" du Centre for Higher Education (CHE - Allemagne). Les deux projets CERES et University Ranking ont été conçus pour être articulés avec U-Multirank (notamment pour la collecte des données). À la demande et avec les financements du MENESR, l'observatoire des sciences et des techniques conduit un projet qui comprend à la fois l'animation de la participation française au projet européen U-Multirank, et la conception et la mise en oeuvre du projet CERES, qui en constitue le complémentaire sur le champ français. Le comité de pilotage de CERES compte plusieurs représentants du MENESR. Il est en charge notamment du choix des indicateurs et critères, parmi lesquels on peut citer la qualité des formations et services rendus aux étudiants, les liens des établissements avec les territoires, la recherche, la valorisation et le transfert de technologie, mais aussi l'insertion professionnelle, la poursuite d'études, l'accueil des étudiants handicapés, l'aide sociale, les services proposés par les collectivités, etc. La configuration de ce projet et l'association des différents partenaires, dont le MENESR, garantit donc une pluralité d'approches dans l'évaluation, et l'utilisation d'un socle de données fiables et partagées.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Premat](#)

Circonscription : Français établis hors de France (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63996

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7606

Réponse publiée au JO le : [6 janvier 2015](#), page 83